



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

Ordres Militaires Etrangers.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)



Chev. du Croissant chez les Turcs.



ORDRES MILITAIRES
ETRANGERS.

I.

L'ORDRE DU CROISSANT
Chez les Turcs.

Après avoir parlé jusques ici des Ordres de Chevalerie Militaire, instituez ou pour l'avancement de la Religion, ou pour récompenser le merite des grands hommes, & les distinguer par cette marque d'honneur; il est juste de parler aussi de ceux qui ont été établis parmi les Nations Barbares, & de voir de quelles marques elles se sont servies pour honorer la valeur & la vertu. Le premier qui se présente, est celui qui se trouve établi chez les Turcs, dont la marque est un Collier d'or, d'où pend un croissant ou demi Lune, qui a toujours été l'Etendard des Ottomans. Le Pere Bonanni, qui parle de cet Ordre, en attribue l'institution à Soliman II. Mais l'Abbé Giustiniani le fait remonter jusqu'à Mahomet II. qu'il dit en avoir été l'Instituteur, vers le milieu du XV. Siècle. L'obligation de ces Chevaliers étoit de garder l'Empire, de se dévouer à sa defense, & de garder le Corps du grand Prophète Mahomet. Ceux qui y étoient reçus nouvellement, devoient faire le voyage
de

de la Meque, pour visiter le tombeau du Prophète. Mennens raporte que *Bellini*, fameux Peintre de Venise, reçut le Collier de cet Ordre, & qu'on voit à Venise son portrait avec cet ornement; sur quoi Sansovin demande si un Chrétien peut recevoir un tel Ordre des Infidèles, & être estimé véritablement Chevalier. A quoi l'Abbé Giustiniani répond, qu'un Chrétien doit le refuser, s'il s'agit de prêter serment de fidélité à un Prince Infidèle; mais que si c'est seulement une marque d'honneur, dont il veuille le récompenser, il doit le recevoir.



SUCCESSION CHRONOLOGIQUE
DES
SULTANS

Nombre des Grands- Maîtres.	Ans de J. C.	Grands-Maîtres & Chefs Sou- verains de l'Ordre du Croissant.	Ans de leur Maî- trise.
I.	1453	MAHOMET II. Empereur des Turcs, premier Chef & Souverain de l'Ordre.	28.
II.	1481	BAJAZET II. son Fils.	31.
III.	1512	SELIM I. Fils de Bajazet.	8.
IV.	1520	SOLIMAN II. Fils de Selim.	46.
V.	1566	SELIM II. Fils de Soliman.	8.
VI.	1574	AMURATH III. Fils de Se- lim.	21.
VII.	1595	MAHOMET III. Fils d'A- murath.	9.
VIII.	1604	ACHMET I. Fils de Maho- met.	13.

Mus-

Nombre des Gtands Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maî- trise.
IX.	1617	MUSTAPHA, Frere d'Achmet	6.m
X.	1617	OSMAN, Fils d'Achmet I.	5.
XI.	1622	MUSTAPHA, remonte sur le Trône.	1.
XII.	1623	AMURATH IV. Frere d'Os- man.	17.
XIII.	1640	IBRAHIM Frere d'Amurath.	15.
XIV.	1655	MAHOMET IV. Fils d'Ibra- him.	32.
XV.	1687	SOLIMAN III. Frere de Ma- homet.	4.
XVI.	1691	ACHMET II.	4.
XVII	1695	MUSTAPHA II.	6.
XVIII	1701	ACHMET III. Regnant.	

ns
de
ur
af-
ife,
m
5.
1.
7.
5.
2.
4.
4.
6.
7.
1.



Faint, illegible text or a signature at the bottom of the illustration.



Chevalier Auriculaire du Perou.

II.

LES CHEVALIERS AURICULAIRES

Au Perou.

Ces Chevaliers sont ainsi nommez, parce qu'ils ont les oreilles percées, & qu'ils y portent plusieurs anneaux d'or. C'est la marque qui distingue au Perou les personnes de la première qualité, en sorte que les Espagnols même ne dédaignent pas de la recevoir, & que lors qu'on leur en fait présent, ils changent ordinairement de nom. Le Pere Bonanni qui fait mention de cet Ordre après Mennens, n'en raporte point l'origine; il dit seulement qu'on en trouvera davantage dans la Republique du Monde de Jérôme le Romain. Il ajoute que selon d'autres Auteurs ces Chevaliers portent une feuille d'or pendue à l'oreille.

III.

LES CHEVALIERS TECUYTLES

En Amerique.

Les Idolâtres, de même que les Infidèles, ne laissent pas d'avoir aussi leurs Ordres de Chevalerie, qui distinguent les plus vaillans d'entre eux par une marque particuliere. Il y a en Amerique dans la Nouvelle Espagne un de ces Ordres dont les Chevaliers sont appelez *Tecuytles*, & qui y sont, dit-on, en grand honneur. Le Grand Prêtre, ou le principal *Dervis* de ces Peuples Indiens, le jour de la reception de quelque Chevalier, lui perce l'oreille avec un os de Tigre très-aigu & un bec d'Aigle, pour lui apprendre, disent les Historiens de ces Pays-là, à combattre avec la force du Tigre & la valeur de l'Aigle; & ils lui mettent dans l'oreille un anneau où pend une pierre précieuse.

Les mêmes Auteurs disent qu'il y a un Ordre à peu près semblable dans *la Floride*, dont l'habillement étoit anciennement une peau de Cerf descendant de l'épaule droite sur le côté gauche, & couvrant ce que la pudeur défend de montrer. Les Chevaliers portoient sur la tête des plumes d'oiseaux en forme de Diademe, & ils avoient aux oreilles des Arêtes de Poissons.

Enfin l'Abbé Giustiniani parle aussi d'un Ordre celebre dans le *Japou*, qui étoit divisé en deux Societez differentes. L'une étoit destinée au Culte des Idoles & aux Ceremonies de Religion;

ligion; & l'autre s'adonnoit uniquement aux Exercices Militaires. Comme cet Historien ne rapporte aucune marque de cet Ordre dont les Chevaliers n'en avoient d'autre que leur Eten-dard, lequel encore ils prenoient tel qu'ils ju-geoient à propos, lors qu'ils alloient à la guerre; il y a aparence que c'étoit moins un Ordre particulier à quelques Japonnois, qu'un effet de l'inclination guerriere de toute la Nation, qui s'est agrandie, comme elle est à present, par la défaite de plusieurs petits Rois. C'est ce qu'on peut inferer de ce que dit notre Au-teur, que ces Chevaliers étoient quelquefois au nombre de plus de 30. mille hommes.

